

**Proposition de désignations de représentants du Conseil
Départemental au sein de divers organismes**

CP/2020/142

Service chef de file :

A7 - Direction Générale Adjointe Affaires Institutionnelles Européennes et Transfrontalières

A720 - Direction des Services de l'Assemblée et des Affaires Juridiques

Résumé :

Ce rapport propose à la Commission Permanente de modifier une désignation et de désigner un représentant du Conseil Départemental au sein d'un organisme.

1. AGENCE REGIONALE DU TOURISME GRAND EST (ART)

Depuis la modification, des statuts de l'Agence Régionale du Tourisme Grand Est (ART), en date du 25 juin 2019, Monsieur Rémi BERTRAND, Vice-Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin, a été élu titulaire du Collège 2 (Départements et CDT – 1 par département ou pour son CDT), au Conseil d'Administration de l'ART Grand Est, représentant le Département.

Il est proposé à la demande de la Présidente de l'Agence Régionale du Tourisme Grand Est, de désigner Madame Nicole THOMAS, Conseillère Départementale en qualité de suppléante de Monsieur Rémi BERTRAND, afin de siéger au sein du Conseil d'Administration de l'ART Grand Est.

2. COMITE DE GESTION DES POISSONS MIGRATEURS (COGEPOMI)

Les dispositions du décret n° 94-157 du 16 février 1994, relatif à la pêche des poissons migrateurs appartenant aux espèces vivant alternativement dans les eaux douces et dans les eaux salées, encadrent la gestion des poissons migrateurs.

Ces dispositions prévoient la mise en place d'un Comité de gestion des poissons migrateurs (COGEPOMI), instance de concertation qui traite spécifiquement de la problématique de gestion de ces poissons. Il valide notamment le plan de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI).

La composition de ce Comité est encadrée par l'article R436-49 du Code de l'environnement et par l'arrêté du 29 juillet 2016 fixant la composition des COGEPOMI. Ces textes prévoient la possibilité pour deux Conseillers départementaux du Bassin Rhin-Meuse, désignés par leurs assemblées respectives, d'être membres avec voix délibérative.

Dans sa composition actuelle, renouvelée en 2017, le COGEPOMI comprend un Conseiller départemental des Ardennes et un Conseiller départemental du Bas-Rhin.

Etant donné que le Département du Bas-Rhin souhaite poursuivre les travaux concernant les poissons migrateurs sur le bassin Rhin-Meuse, il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant du Conseil Départemental.

Par délibération du 04 décembre 2017 (CP/2017/570), M. Denis HOMMEL, Conseiller Départemental, avait été désigné membre titulaire pour représenter la collectivité.

Il est proposé, à la demande de l'intéressé, de remplacer Monsieur Denis HOMMEL et de désigner Monsieur Denis SCHULTZ, Conseiller Départemental du Bas-Rhin en qualité de représentant du Département au sein du Comité de Gestion des Poissons Migrateurs.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :

- de désigner Madame Nicole THOMAS en qualité de suppléante de Monsieur Rémi BERTRAND au Conseil d'Administration de l'ART Grand Est,
- de désigner Monsieur Denis SCHULTZ en qualité de représentant du Département au sein du Comité de Gestion des Poissons Migrateurs en remplacement de Monsieur Denis HOMMEL.

Strasbourg, le 30/04/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY